

Maître Claire BERGERET

Notaire

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR **POUR L'OUVERTURE D'UNE SUCCESSION**

4 rue Pierre Palliot
21000 DIJON

Tel : 03.73.27.50.57

Fax : 03.73.27.50.58

Email : claire.bergeret@notaires.fr

Veillez trouver ci-dessous la liste des documents à nous transmettre. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 03.73.27.50.57

1. Concernant le défunt :

- La photocopie de l'acte de décès remis par la mairie ou les pompes funèbres.
- L'original du livret de famille.
- La copie de son contrat de mariage ou de son Pacs.
- La copie de l'acte de changement de régime matrimonial.
- La copie du jugement de séparation de corps ou de divorce.
- L'original de son testament.
- La copie de la donation entre époux.

2. Concernant le patrimoine du défunt et de son conjoint :

- La copie des donations et des dons manuels consentis par le défunt.
- La copie des titres de propriété des biens immobiliers (reçus par donations ou succession ou acquisition) au nom du défunt ou avec le conjoint vivant.
- La copie des baux si immeubles loués.
- Le RIB de chaque compte et/ou établissement financier du défunt et du conjoint si mariage sous le régime de la communauté réduite aux acquêts ou communauté universelle. (Conformément à la réponse ministérielle Bacquet)
- La liste des établissements financiers si prêts en cours au nom du défunt et/ou avec le conjoint.
- La liste des contrats d'assurance vie au nom du défunt et du conjoint.
- La liste des caisses de retraite du défunt.

- Les aides sociales perçues.
- La liste des mutuelles du défunt.
- Les dernières factures dues au défunt et réglées par le décès.
- Les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation).
- La photocopie de la carte grise du ou des véhicule(s)
- Les donations antérieures effectuées par le défunt.

3. Concernant chaque héritier :

- La liste des héritiers et légataires (Nom, Prénom, adresse, profession, date de naissance, lieu de naissance, date et lieu de mariage ou pacs.)
- Le RIB de chaque héritier ou légataire.
- La copie du livret de famille de chaque héritier ou légataire ayant plus de deux enfants.

4. Concernant le fonds de commerce :

- Le titre de propriété.
- L'extrait de KBIS.
- Le numéro d'immatriculation à l'INSEE.
- Le numéro des polices d'assurance (Nom et adresse de la compagnie ou du courtier).
- La copie du bail des locaux.
- Le chiffre d'affaire et les bénéfices des trois dernières années.
- Le contrat de location et de gérance.
- L'inventaire du matériel.